

EMBARGO: MERCREDI, 1.8.90, 18H00

DECLARATION DU CHEF DE LA DELEGATION SUISSE
A LA DEUXIEME SESSION SPECIALE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PNUE, NAIROBI
(1 - 3 août 1990)

La Suisse souhaite d'emblée réaffirmer son engagement à élaborer et à mettre en oeuvre avec la communauté internationale des solutions durables et équitables aux problèmes globaux de l'environnement. Ces solutions doivent être compatibles avec une approche de développement soutenu et durable tant pour les pays industrialisés que pour les pays en développement. En effet, depuis plusieurs années le débat international se centre sur cette notion. Bien que ce concept soit encore mal défini, la Suisse se félicite de cette prise de conscience et souhaite qu'elle se traduise par des propositions concrètes lorsque la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement se réunira au Brésil en 1992. En effet, il nous paraît essentiel que les préoccupations d'environnement soient dûment intégrées dans les secteurs d'activités socio-politiques, économiques, et financiers, tant dans les pays industrialisés que ceux en développement.

De la Conférence de 1992, la Suisse attend prioritairement l'amorce d'un programme d'activités pour le prochain millénaire qui vise à établir progressivement une politique internationale cohérente qui prenne en compte les exigences d'un développement durable.

* * *



- 2 -

La Suisse accorde une très grande importance à la Deuxième Conférence mondiale sur le climat dont elle soutient financièrement et matériellement la préparation. Elle encourage d'autres pays à faire de même afin que le plus grand nombre de pays en développement soit associé à cette rencontre capitale où seront jetées les bases de la future Convention sur le climat.

La Déclaration ministérielle adoptée à cette occasion ne devra pas se limiter à des recommandations concernant la recherche scientifique et le monitoring. Elle devra faire état, en vertu du principe de précaution, du besoin urgent d'une action gouvernementale déterminée, particulièrement pour stabiliser puis réduire les émissions de gaz à effet de serre.

La Suisse désire s'associer étroitement à l'élaboration de cette Convention sur le climat. Elle n'épargnera aucun effort pour qu'on adopte un texte négocié en 1992. Elle rappelle son intérêt pour des protocoles additionnels portant notamment sur la stabilisation puis la réduction des émissions de gaz à effet de serre, en particulier du CO₂, la reforestation et les besoins spécifiques des pays en développement. La Suisse attend que le PNUE, d'entente avec l'OMM, établisse très rapidement un secrétariat pour soutenir une rapide élaboration de la Convention.

- 3 -

Par ailleurs nous attendons avec intérêt le rapport de l'IPCC. Nous souhaitons que ce document contribue à clarifier une situation très complexe et qu'il facilite l'adoption de décisions concrètes. Face aux risques irréversibles encourus, des connaissances scientifiques incomplètes ne justifient pas le report de mesures appropriées. Nous attendons donc de la Deuxième Conférence mondiale sur le climat des engagements précis en vue de stabiliser les émissions de gaz à effet de serre. Le Groupe No. 1 sur l'évaluation scientifique doit continuer ses travaux et présenter un nouveau rapport d'ici 1992. Nous prenons note avec intérêt des discussions du groupe No. 3 sur les stratégies et politiques et estimons que ses conclusions doivent être maintenant soumises au Groupe de travail sur la Convention mondiale sur le climat.

La convention proposée sur la diversité biologique revêt la plus grande importance. La Suisse, compte tenu de la complexité du sujet, se félicite des progrès enregistrés jusqu'ici. Elle soutient la création du sous-groupe de travail sur la biotechnologie. Cette Convention pourrait être un des résultats majeurs de la Conférence de 1992. Néanmoins le facteur temps est crucial. En effet, mieux vaut une convention bien préparée qu'un instrument juridique hâtivement négocié que trop d'Etats hésiteraient à ratifier ensuite. La Suisse attache de l'importance à ce que l'UICN soit pleinement associée aux travaux préparatoires de cette convention.

- 4 -

Les problèmes d'environnement demandent un engagement soutenu en faveur de la formation, particulièrement celle de cadres des secteurs privé et public. En effet, un effort spécial doit être consenti dans des domaines comme les changements climatiques, la diversité biologique, la gestion des produits chimiques et celle des déchets dangereux. La Suisse a proposé, il y a plusieurs années, la création à Genève d'une Académie internationale de l'environnement. Elle se félicite de l'avancement des travaux et de l'impulsion donnée par le Directeur exécutif à ce projet. Elle espère que l'Académie internationale, qu'elle est décidée à soutenir activement, puisse voir le jour rapidement.

La Suisse est également prête à appuyer la proposition soviétique d'établir à Genève un Centre des Nations Unies pour l'assistance environnementale d'urgence. Ce Centre pourrait être encore renforcé par la proposition de créer une nouvelle institution pour la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Nous saluons le bon travail du Secrétariat intérimaire de la Convention de Bâle. Nous regrettons le manque d'engagement de nombreux Etats qui paraissent réticents quant au financement de ses activités. Nous espérons que de nouvelles signatures par de nombreux pays - récemment encore le Nigéria - permettront prochainement la mise en oeuvre effective de cette Convention.

Même si le contexte n'est pas le même pour les PVD et les pays industrialisés, la notion du "sustainable development" est un concept global. Il est important que les politiques nationales dans ce domaine soient guidées par des

- 5 -

considérations de participation et d'équité. De telles politiques, dans l'utilisation et l'exploitation des ressources naturelles - notamment la terre, l'eau et l'air - contribueront à un développement soutenu et durable qui mette au premier plan le bien-être de l'homme à la fois dans son contexte social, économique et environnemental. La réalisation de ces politiques bute évidemment sur des contraintes. La croissance démographique - qui pèsera de plus en plus dans le débat environnemental - en est une. La nécessité d'une croissance économique comme moteur du développement en est une autre. La réalisation de progrès dans ces domaines nécessite la mise à disposition de ressources financières entre autres pour transférer des technologies respectueuses de l'environnement vers les pays qui en ont effectivement besoin. La Suisse entend contribuer à cette action. En outre, elle soutiendra les efforts en faveur de la participation des pays en développement au processus de préparation de la conférence de 1992.

Quant au renforcement du rôle du PNUE, la Suisse sait gré au Directeur exécutif d'avoir dressé dans son rapport un catalogue des mesures qui permettraient de renforcer le Programme, comme un des éléments moteurs du processus de 1992. Ma délégation est d'avis que la présente session spéciale du Conseil d'administration doit se concentrer sur les problèmes globaux d'environnement et donner au Comité préparatoire de la Conférence de 1992 l'apport indispensable qu'il en attend. Il convient de laisser à la 16ème session ordinaire du Conseil le soin de débattre des mesures de renforcement du rôle du PNUE ainsi que les questions budgétaires.

* * *

TELEFAX - DECKBLATT

Schweizerische Botschaft, Nairobi
P.O. Box 30752, Nairobi (E.A.K.)
Tfx Nr. (254 2) 72.86.23
AMBASUISSE NAIROBI

Priorität :
Normal Urgent Flash
KXXX

Datum: ...1.8.1990...

Anzahl Seiten
(Inkl. Deckblatt) : 6

Zeit :10.30.....

Ref.: ..715.1.11(1.11) - SF

Absender / Unterschrift:

ev. Klassifikation :

..... *Seydoux*

EMPFÄNGER :

- direkt gesandt:

Tfx. Nr.:...00041.31.61.32.31

- durch Telegrammdienst:

U R G E N T

Gegenstand :

Texte de la Déclaration suisse à la Deuxième session spéciale du Conseil d'administration du PNUE, Nairobi (1 - 3 août 1990)

EMBARGO : MERCREDI, 18h00

A transmettre à :

- DDA, Affaires multilatérales
- DOI, Section des affaires internationales de l'environnement *HR*
- BUWAL, DFI (avec prière de transmettre à M. SCHWAGER et Mme MORAND-FRANCIS)
- OFAEE, DFEP
- Information et Presse, DFAE'

an	LAZ	a/a
Datum	1.8	
Visa	<i>X</i>	<i>X</i>
EPD	1 AOUT 1990	
Ref.	0-713-947-7	